Septième Année. --- N° 749. 1 P.T. le Numéro Jeudi 29 Mai 1884

LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

ABONNEMENTS

Égypte... Un an..... 60 fr. / Six mois..... 35 » / Trois mois..... 20 »

Étranger - Le port en sus.

Bureaux au Caire, rue de l'Ancien Tribunal

PAUL GIRAUD
Rédacteur en Chef, Directeur Propriétaire

Pour les Abonnements et Annonces, s'adresser à l'Administrateur, au Bureau du Journal.

INSERTIONS

La Ligne

Annonces.. 4me page..... 50 cent. / 3me page..... 1 fr.

Réclames..... 2 »

Chroniques et Faits divers,... 5 »

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1re Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

AVIS

Afin d'éviter tout retard dans la réception des lettres, nous prions nos correspondants ou abonnés de bien vouloir adresser toutes leurs correspondances concernant la Direction, la Rédaction ou l'Administration du journal le *Bosphore Egyptien* à Monsieur *PAUL GIRAUD, seul Directeur et Propriétaire*.

Pour les annonces s'adresser à M. P. Lormant, fermier des annonces du *Bosphore Egyptien*.

Le Caire, le 29 mai 1884.

Il est hors de doute aujourd'hui que non seulement la Conférence ne va pas tarder à se réunir, mais que les points principaux qui se trouvaient en discussion sont maintenant acceptés. Nous avons donc eu raison de prémunir nos lecteurs contre des dépêches qui n'étaient que des manœuvres de bourse pour la plupart, et qui disaient tantôt que la Conférence n'aurait pas lieu, tantôt qu'elle se bornerait à une discussion strictement financière, etc.

Il faut néanmoins reconnaître que l'action gouvernementale, aussi bien en Angleterre qu'en France, s'est trouvée paralysée par les discussions entamées dans les deux pays et, surtout en Angleterre, par les interpellations adressées au Gouvernement, aussi bien dans la Chambre des Lords que dans la Chambre des Communes. Malgré les cris des conservateurs anglais, le ministère Gladstone, eût-il été renversé, que le parti tory, arrivé au pouvoir, eût été obligé de suivre identiquement la même politique que celle qu'il combat maintenant.

Ce système de bascule parlementaire est, au reste, assez usité en Angleterre. Dans un autre pays, l'opposition arrivée au pouvoir, qui suivrait point par point les errements de ses prédécesseurs, ne tiendrait pas un jour. En Angleterre, c'est différent, et les Anglais, gens pratiques — c'est eux qui le disent et nous leur faisons crédit de cette assertion — pourraient répondre que celui qui tient la queue de la poële sait mieux que personne comment se fait la cuisine.

Il y a douze ans de cela, et dans la Conférence qui va s'ouvrir demain, on peut dire, sans crainte d'être contredit, que la France est destinée à y jouer le rôle capital, et ce sera, à son éternel honneur que, d'un commun accord, toutes les puissances lui aient laissé tacitement le soin d'y défendre leurs intérêts. Dans ces assises de l'Europe où l'Angleterre sera jugée et ses actes passés au crible, si les autres nations permettent aujourd'hui à la France de parler au nom de tous, elle le doit à sa politique franche, loyale, politique parfaitement claire et définie, exempte de toutes pensées d'égoïsme. En défendant ses intérêts en Egypte, le gouvernement de la République y défend en même temps l'internationalisme, c'est-à-dire qu'il entend protéger d'une égale façon ses intérêts à lui, ceux des Italiens, des Allemands, de tous les peuples et même des Anglais.

M. Gladstone lui-même, lorsqu'il est arrivé au pouvoir, s'est empressé, comme on dit, de changer son fusil d'épaule. Avant la chute du ministère Beaconsfield, le libéral M. Gladstone ne parlait que de démolir l'empire ottoman tout entier. Devenu ministre, il s'est empressé de déclarer qu'il n'était plus le leader de l'opposition, mais celui du gouvernement; qu'il répudiait par conséquent ses théories de la veille et qu'il n'y avait rien de changé dans la politique de l'Angleterre, il n'y avait qu'un nouveau ministre de plus.

Donc, il serait oiseux à l'heure, qu'il est, de chercher à démontrer que la Conférence va se réunir; le fait est acquis aujourd'hui.

Il y a, à ce sujet, un fait important à considérer, par suite d'un rapprochement facile à faire :

Quand, en 1871, eut lieu la Conférence pour la révision du traité de Paris, Conférence qui se réunit à l'instigation de la Russie, pour réglementer le droit de navigation dans les Dardanelles, les grandes puissances furent invitées à y prendre part, mais la France fut oubliée.

Nous pouvons donc, à juste titre, nous glorifier d'appartenir à une nation qui, douze années après des malheurs inouïs dans l'histoire, a su reprendre dans le concert européen la place qui lui était marquée et que, dans l'avenir, les événements, quels qu'ils soient, ne pourraient plus lui enlever. Cette position, la France la doit uniquement à son honneur, à la sagesse de sa politique et à la loyauté de ses actes. Elle rentre à la Conférence avec son drapeau victorieux, drapeau qui a toujours été le symbole de l'affranchissement des peuples et de la civilisation.

Il est toujours profondément triste et pénible pour l'écrivain d'être forcé de se servir dans un journal d'expressions comme celles que nous avons employées plusieurs fois, hier notamment, envers l'*Egyptian Gazette*.

Si nous nous trouvions en face d'un confrère, nous prendrions la peine de discuter courtoisement ses argumentations; mais l'organe attitré de l'occupation étrangère a toujours ignoré qu'en journalisme, il y a une obligation, un devoir qui prime tous les autres : le respect de soi-même et le respect d'autrui.

Que la feuille anglo-valaque ne croie pas que lorsque nous nous servons envers elle de termes qui seraient des insultes pour tout autre, nous sommes poussés par quelque sentiment de colère, pas le moins du monde; mais lorsque notre main tremble de honte et que notre plume s'emporte, c'est que nous rougissons pour le journalisme tout entier de voir dans un journal des bassesses et des infamies pareilles à celles que nous y trouvons trop souvent.

Certes, nous n'ignorons pas ce que sont les ardeurs de la lutte; nous admettons que quelquefois même la plume de l'écrivain pourra dépasser sa pensée et que celui-ci, dans la chaleur de la discussion, laissera échapper des termes qu'il sera certainement le premier à regretter ensuite. Mais dans les jours les plus sombres des discordes politiques, nous mettons au défi de jamais trouver, dans aucun pays, un journal qui se soit fait l'apôtre patenté des vengeances les plus basses et de la délation.

Nous nous rendons parfaitement compte des difficultés au milieu desquelles se débat l'*Egyptian Gazette*.

Se savoir méprisée justement par la presse de tous les pays, être obligée, pour avoir des lecteurs dans les mess d'officiers et de sous-officiers anglais où elle est distribuée, de ne leur donner que des nouvelles sciemment fausses et de leur cacher la vérité; être forcée tous les jours pour flatter la morgue et l'orgueil de ceux dont elle s'est fait le coryphée, sous peine de suicide, d'encenser de la manière la plus exagérée des individus dont elle connaît la parfaite nullité, c'est là une bien triste besogne.

Mais, ce qui est autrement triste, honteux, c'est lorsque, pour flatter les passions de ceux dont elle s'évertue inutilement à cacher ou à défendre les folies qui nous ruinent, elle a l'impudeur de se faire délatrice et de demander à son gouvernement la suppression d'un autre journal.

Et nous le répétons encore aujourd'hui, quoique ces termes-là n'aient aucune signification pour l'organe de l'occupation étrangère, c'est une infamie et une lâcheté.

Oui, c'est une lâcheté, parce que vous savez bien que *El Ahram*, puisque c'est de notre confrère indigène qu'il s'agit, ne pourra pas vous répondre, sous peine d'être immédiatement supprimé.

Eh bien, nous qui sommes tout à fait indépendants, si nous prenons la parole, c'est moins pour défendre notre confrère indigène que pour vous dire une fois de plus que toutes vos vengeances basses ne prévaudront pas, quoi que vous fassiez, contre l'alliance forcée, naturelle, intime de toute la presse contre vous. Ici, en Egypte, Arabes, Italiens, Grecs, Allemands ou Français, nous nous donnons tous la main, parce que nous sommes les opprimés et que vous représentez l'oppresseur.

Si vous aviez eu les notions les plus élémentaires des devoirs d'un journaliste, si, dans vos colonnes, au lieu d'insulter vilement tout ce qui n'est pas vous — nous ne disons pas : avec vous, car il n'y a personne — vous étiez restés dans les limites de la polémique même la plus ardente, jamais aucun journal, le *Bosphore Egyptien* le premier, ne vous eût adressé les épithètes que vous méritiez, parce que la violence appelle la violence.

Aujourd'hui, vous faites de votre journal une affaire de boutique, et si vous vous êtes attiré le mépris général, c'est parce que vous n'avez aucun principe, qu'aujourd'hui vous insultez ceux que vous avez encensés hier, parce qu'enfin votre journal manque totalement de sens moral.

Vous avez si peu l'intuition de ce qu'est le sentiment de l'honnêteté politique que, sans aller plus loin, vous vous étonnez, dans votre numéro d'hier, de ce que le *Bosphore Egyptien* ait « chanté les louanges de M. Gladstone » pour maintenir votre expression. Ainsi, vous ne comprenez pas qu'un journaliste — il est vrai que vous ne savez guère ce que c'est — se plaise à reconnaître, lorsque c'est juste, la droiture et la loyauté de ses adversaires même les plus acharnés, quitte à les combattre le plus ardemment possible. Pour vous, discuter et insulter ne sont qu'un même mot.

Aujourd'hui que le terrain vous manque sous les pieds, que ceux-là même qui vous étaient les plus favorables au début se sont éloignés de vous, vous en êtes irrités, non pas parce que vous y voyez le sentiment de la réprobation publique, mais uniquement parce que votre tirage diminue.

En comparant les cent vingt numéros que vous vendez par jour, et dont la moitié est destinée aux casernes anglaises, au succès sans précédent, dans le journalisme égyptien, de ceux qui vous combattent le plus ardemment, vous et les vôtres, vous n'y voyez qu'une question d'argent, au lieu d'y reconnaître la preuve brutale que vous êtes seul à défendre ici ceux qui n'ont apporté en Egypte que la ruine et la misère, tandis que le pays tout entier est contre vous, sans distinction de races ni de religions.

Les BIEN PENSANTS et les MAL PENSANTS

En Egypte, en l'an de grâce 1884.

Du temps où l'on croyait encore aux bonnes intentions de certaine puissance, ou du moins à celles de ses représentants ici, il y avait beaucoup d'êtres *bien pensants*. Nous étions de ceux-ci, nous sommes heureux de le déclarer.

Plus tard, quand on commença à s'apercevoir de certaines fautes lorsque la bonne foi des sauveurs d'hier pouvait déjà être mise en doute, les acharnés de la reconnaissance continuaient pourtant à vouloir être quand même compris parmi les *bien pensants*. — Tout en les excusant, nous n'étions plus de ceux-là : — affaire d'instinct et de gratitude raisonnée.

Il vint enfin un jour, que nous avions, du reste, prévu, où il n'était plus possible de douter de certaines bonnes intentions. — C'est en ce moment qu'eut lieu la scission réelle entre *bien pensants* et *mal pensants*.

Ceux qui aimaient sincèrement l'Egypte, malgré les sanguinaires folies d'une populace fanatique; qui gémissaient des abus commis pour réformer, soi-disant, les abus passés; qui souffrirent de voir leur pays de naissance ou d'adoption conduit systématiquement à sa perte; qui s'indignaient de ce que le nom, l'influence européenne étaient ainsi discrédités en Orient; — furent rangés parmi les derniers — Dans ce nombre, on compte, aujourd'hui surtout, plus d'un Anglais, honteux des insanités débitées ou commises par les nouveaux venus qui leur furent imposés comme guides.

La catégorie des *bien pensants* comprend : les boursicotiers véreux qui pataugent en eau trouble, dont les écarts entre la hausse et la baisse constitue uniquement les moyens d'existence; les individus dont l'intérêt privé fait la nationalité, prêts à servir une cause bonne ou mauvaise pourvu qu'ils soient grassement rétribués; qui n'ont d'autre religion, d'autre drapeau que les *pounds sterling* qu'ils encaissent. Ces gens-là se cramponnent à tout. Au lieu de prévenir ceux dont ils dépendent contre les fautes qu'ils les voient en train de commettre, au lieu de signaler les dangers en vue, au lieu de critiquer les actes réprouvables, au lieu de se renfermer, tout au moins, dans une réserve digne, ils flattent sans cesse les passions des gens au pouvoir, ils trouvent plus avantageux, plus lucratif, moins compromettant, ce rôle douteux, à l'autre.

Toujours disposés à se ranger du côté du plus fort, ils n'ont ni convictions, ni drapeau, ni patrie. L'Egypte leur est, semble-t-il, affermée, ils en profitent. Une incapacité patentée, mais intrigante de cette catégorie a plus de poids, à l'heure actuelle, qu'une bonne volonté intelligente, ayant fait ses preuves, mais n'appartenant pas à la coterie des servilités à toute épreuve. — C'est pourquoi tout marche si

bien présentement ! — De ces gens-ci, le pays, l'administration en sont infectés.

Nous les avons vus, tour à tour, pour la plupart ismaïlistes, joubérites, nationalistes, contrôlistes, arabistes, anglophiles acharnés, nous les verrons, sans doute, demain madhistes ou internationalistes, selon l'occasion. Sous le risible prétexte qu'un fonctionnaire, — du jour qu'il occupe un poste, — a vendu ses opinions, ses croyances et sa conscience, non-seulement ils sont, à toute heure, disposés à s'engager dans toute voie mauvaise à la suite de la puissance du jour, mais, s'ils en devinent les idées, ils prennent l'initiative et tâchent d'arriver bons premiers.

Les *bien pensants* ont, en ce moment, le verbe haut, voix au chapitre et des colères enfantines quand, par hasard, un *mal pensant* ne les prend pas au sérieux ; cette irascibilité prend des attitudes rampantes quand elle n'ose attaquer de front l'incrédule ricaneur et l'on essaie de mordre alors où l'on peut, au talon.

Sous le fallacieux prétexte de défendre telle ou telle influence dont ils devraient être les appuis, ces hommes de tous les compromis cherchent à trouver une excuse à leurs bassesses, à leurs turpitudes, devant les leurs, quitte à essayer de leur faire tout le tort qu'ils peuvent, toutes les fois que l'occasion s'en présente.— Il arrive pourtant, parfois, que les malins qui détiennent le pouvoir, — il y en a quelques-uns, — se servent de ces quidam tout en les prisant à leur juste valeur.

Presque tous les amis sincères de l'Egypte, qui ont servi fidèlement ce pays, leur patrie d'adoption ou de naissance, sont aujourd'hui classés parmi les *mal pensants*

Ainsi, tel personnage qui se retira un jour du pouvoir pour n'avoir pas voulu approuver une politique d'absorption au détriment de sa patrie, fut dès ce jour-là noté parmi les *mal pensants* ; tel autre que l'on doit respecter malgré ses faiblesses, pour la manière dont il se retira du pouvoir, devint un *mal pensant* du moment où il se refusa à souscrire à l'abandon complet d'une immense province qui, elle, ne nous abandonne pas ; tel officier qui dit trop haut ce qu'il pense des organisateurs militaires saxons qui trônent à Kasr-el-Nil ou de la manière dont furent conduites certaines expéditions est un être *mal pensant* ; tout fonctionnaire qui trouve que les démolisseurs civils, que nous avons eu le malheur de voir à l'œuvre, ne nous ont donné que des preuves écrasantes de leur incapacité, de leur inconséquence désastreuse, est un *mal pensant*, relégué au dernier plan lorsqu'on ne peut pas s'en défaire, fût-il même anglais ; il n'est pas jusqu'à un très haut fonctionnaire qui ne risqua pendant une semaine d'être définitivement rangé dans le nombre. — déjà fort respectable, — des mal pensants, parce qu'il n'avait pas trouvé de son goût les empiètements du trop illustre vandale de l'Intérieur qui part en congé de maladie.

A certaine époque, tous les lecteurs du *Bosphore* étaient, par ce fait même, notés comme mal pensants ; à présent cela ne veut rien dire, attendu que tous les *bien pensants* se font un devoir, depuis les plus haut placés jusqu'aux plus infimes, de lire la feuille *mal pensante* afin de se faire un mérite de penser contrairement aux idées qu'elle émet, ce qui ne les empêche pas de penser servilement de travers et niaisement.

NOUVELLES POLITIQUES

D'après les dernières nouvelles de Constantinople, la Porte paraît compter sur le choix de Constantinople comme lieu de réunion pour la conférence, lors même que les rapports de Mussurus pacha ni ceux de l'ambassade anglaise ne justifient jusqu'à présent cette supposition.

Toujours est-il que la Porte ferait de ce point une condition *sine qua non*, de même que d'une discussion à la conférence de la question égyptienne en général.

Dans le monde mahométan, on serait encore plus irrité de la manière d'agir de l'Angleterre en Egypte que, dans le temps, de l'action en Tunisie, et le Sultan devrait, déjà en sa qualité de khalife, tenir compte de ces dispositions.

—

On écrit de Paris à la *Correspondance politique* de Vienne :

Pour que la conférence égyptienne soit définitivement acceptée par la France, il faut absolument une entente préalable avec l'Angleterre sur les questions connexes aux questions financières.

Les négociations continuent et pourront aboutir, grâce à la modération des demandes de la France et à l'appui de l'Europe. Le gouvernement français ne demande pas le rétablissement du contrôle à deux, ni un *condominium* quelconque. Ses demandes sont assez générales dans leur forme pour laisser toute liberté à la discussion. Il ne s'agit donc pas du contrôle selon les décrets de 1876, ni du contrôle selon le décret de 1879. Il s'agit d'une surveillance sérieuse des puissances qui ont des intérêts en Egypte, comme la France, l'Italie et l'Autriche.

Ces puissances ne sauraient rester indifférentes aux questions méditerranéennes. Aussi parle-t-on beaucoup du désir de l'Italie de jouer un rôle en Egypte, où elle a de nombreux nationaux. Il est vrai que l'Autriche aussi s'intéresse à l'affaire. Pour ces deux puissances, l'Egypte est un marché ; pour la France et l'Angleterre, c'est plutôt une route vers l'Asie, c'est le canal de Suez.

En ce moment, la France négocie pour tout le monde et l'Angleterre doit compter avec l'Europe, ainsi que nous l'avons toujours indiqué à cette place.

La France a un rôle très beau en même temps que très délicat : elle ne stipule aucun avantage egoïste ; elle traite dans l'intérêt de tous. Donc, ou l'Angleterre renoncera à la limitation ou la conférence n'aura pas lieu.

Les puissances ne sauraient se réunir pour faire abnégation de leurs intérêts propres et travailler dans l'intérêt exclusif de l'Angleterre, tout en sacrifiant les créanciers européens. Et que signifie ce subterfuge de faire traiter les questions politiques par une seconde conférence ? Il peut y avoir là des surprises et des mécomptes.

D'ailleurs, les puissances paraissent fatiguées d'attendre le rétablissement de l'ordre en Egypte par l'Angleterre, ainsi que ses propositions. La France, du reste, a le plus grand intérêt à ce que le Mahdi cesse enfin de souffler en Afrique le fanatisme religieux contre les chrétiens. L'agitation peut gagner Tripoli, Tunis et l'Algérie.

On pense même qu'il est temps de faire appel au suzerain pour rétablir l'ordre et la paix sur le Nil. Nul doute que la Turquie n'y obtienne un résultat satisfaisant plus promptement que l'Angleterre. Entre le prestige du Khalife et celui de M. Gladstone, les Africains n'hésiteraient pas un instant. Le cabinet de Londres fera donc acte de sagesse de se prêter aux circonstances, en élargissant le programme de la conférence selon le vœu de l'Europe.

—

Nous lisons dans le *Temps* :

Le *Pall Mall Gazette* publie sur la conférence un entrefilet dont l'importance n'échappera à personne. D'après ce journal, la situation se présente actuellement dans les termes suivants : 1° la conférence, si elle se réunit, ne se bornera pas à la discussion de la loi de liquidation ; 2° la France ne consent à la conférence qu'à la condition que toute la question égyptienne y soit traitée ; 3° plusieurs membres du cabinet anglais ne font aucune opposition à cette exigence de la France ; 4° les négociations entre Paris et Londres se poursuivent sur cette base que l'Angleterre consent à donner au programme de la conférence une extension telle, que la France pourra y soulever la question d'un contrôle multiple et celle de la fixation d'une date pour l'évacuation de l'Egypte par les troupes anglaises.

Le *Pall Mall Gazette* ajoute que, si le gouvernement français demande plus que le gouvernement anglais ne peut concéder, il n'y aura pas de conférence ; mais que, en tout cas, il est incontestable, dès aujourd'hui, que la conférence équivaudra à une renonciation de l'influence exclusive de l'Angleterre en Egypte.

TÉLÉGRAMMES

(Agences Havas et Reuter)

Londres, 27 mai.

A la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes, plusieurs orateurs protestent contre tout contrôle international en Egypte, et contre la fixation d'une époque pour le retrait des troupes anglaises.

M. Gladstone répond que les puissances ont le droit de participer aux affaires de l'Egypte, laquelle fait partie de l'empire ottoman.

M. Gladstone ajoute qu'il vise un accord européen, et non un accord spécial avec la France. Il promet que si un accord spécial se fait, il le soumettra au Parlement avant la réunion de la conférence.

(Havas).

—

Londres, 28 mai.

M. Gladstone, interpellé, a dit que les pourparlers avec la France continuent.

Le Ministre a déclaré qu'il n'a pas l'intention d'établir un accord séparé avec la France, mais plutôt un engagement européen, les grandes puissances ayant le droit à la considération des affaires qui regardent l'Egypte.

En tout cas, la Chambre aura des informations avant la réunion de la Conférence.

Le Parlement s'est ajourné pour les vacances de la Pentecôte.

Des lettres de Slatin Bey annoncent que, par suite du manque de provisions, il a capitulé pour éviter l'effusion du sang.

Le gouverneur de Dongola télégraphie qu'il a défait les rebelles et repris Debbeh.

Zebehr pacha a expédié des lettres du gouvernement au général Gordon, insistant sur son retour immédiat.

(Reuter)

—

Londres, 28 mai.

Hier, à la Chambre des Lords, lord Granville a refusé de répondre à une question de lord Salisbury sur le projet d'employer des troupes turques au Soudan.

Le *Times* en conclut que ce projet doit être considéré comme sérieux.

(Havas).

FAITS LOCAUX

C'est avec la plus profonde douleur que nous annonçons à nos lecteurs la perte cruelle qu'ils ont éprouvée en la personne de M. Clifford Lloyd, parti définitivement ce matin à 7 h. 1/2 pour Alexandrie, et de là pour.... l'Irlande, avec sa famille.

Cinq personnes l'ont accompagné à la gare : S. E. Abd-el-Kader pacha ministre de la guerre ; le général Stephenson, le général Dormer, MM. Fitz-Gerald et Money, et une autre personne dont nous voulons bien oublier le nom. La plus parfaite tranquillité règne en ville,

Par le même train sont partis pour Alexandrie M. Wilson, ingénieur de la Daïra Sanieh, et S. E. Kiamil pacha, fils de S. A. le prince Mustapha Fozli pacha.

—

Un détachement de soldats indigènes est parti hier pour Mansourah et

---

FEUILLETON DU *BOSPHORE EGYPTIEN*

43

FEU ROBERT-BEY

DEUXIÉME PARTIE

XII — *Suite*

— Eh bien ! oui ! dit-elle, je le reconnais, tout cela est vrai. Justin et Max Rewel ne sont que le même personnage !... Oui, c'est lui qui a préparé le crime et en a facilité l'exécution... Oui, c'est lui qui, d'un coup de revolver, a abattu votre cocher... Oui, c'est moi et mon fils qui avons tué votre ami, croyant vous tuer... et cette erreur me sera un regret éternel... Oui, Frédéric est bien le fils de l'amant avec lequel vous m'avez surprise il y a vingt-cinq ans... Oui, c'est moi qui lui ai crié : *Avenge your father* ! parce que je voulais en même temps venger celui qui n'était plus, et jouir de vos biens, être riche, heureuse, honorée... J'avoue tout ! Après ?...

Elle se campa fièrement devant Robert-Bey et le brava d'un geste de défi.

Une pareille perversité, une pareille audace écrasaient Robert-Bey et le laissaient sans voix pour répondre à cette odieuse créature.

—Et je ne crains rien, reprit-elle, rien !... ni de la justice, ni de vous, parce que j'ai en ma possession un otage qui préserve moi et les miens de tous vos coups !... Il n'est qu'une seule chose que je craigne... la misère ! et c'est pour y échapper que j'ai voulu vous plonger dans la mort.

— Un otage ! répéta Robert-Bey dont le cœur battait de crainte à la pensée que Constance ou Charlotte pouvaient se trouver en péril. Que voulez-vous dire ?

— Ah ! cette fois vous ne menacez plus, répondit Cécile avec un mauvais ricanement. Les rôles changent, il me semble. C'est moi, que vous menaciez tout à l'heure, qui vais imposer ma volonté, et c'est vous qui allez trembler et supplier.

— Moi !... trembler et supplier devant vous !... Vous êtes folle !

— Vous croyez ?... Eh bien, voyons donc si je suis si folle que cela !... Savez-vous où se trouve, à l'heure présente, votre fille Charlotte ?

— Ma fille ! s'écria Robert-Bey troublé et pâlissant.

— Oui, votre fille, votre Benjamine, comme on disait au château... elle est en mon pouvoir !... C'est l'otage dont je vous parlais il n'y a qu'un instant.

— Mensonge !

— Voyez !

Et Cécile plaça sous les yeux du malheureux père la lettre de Frédéric annonçant l'enlèvement de Charlotte.

A la révélation de ce nouvel attentat, il se fit chez Robert-Bey comme une explosion d'indignation et de fureur.

— Ah ! misérable créature ! s'écria-t-il éperdu, ta vie me répond de celle de Charlotte !

En même temps il bondit vers Cécile.

Mais celle-ci s'était réfugiée le long de la boiserie, et, la main sur le cordon de la sonnette, répliqua :

— Une menace, un geste, un pas de plus, dit-elle, et c'est le signal de la mort de votre fille !... Qu'importe ce qu'il en adviendra ensuite !... la mort ?... Je ne la crains pas... A défaut des richesses que j'avais rêvées, je me serai vengée, j'aurai empoisonné votre existence et celle des vôtres... cela me suffit.

Robert-Bey, devant cette menace, eut peur et courba la tête.

Elle avait dit vrai, cette misérable, il était là devant elle s'humiliant, tremblant, suppliant.

C'est qu'il songeait à son enfant bien-aimée, à son adorée Charlotte, tombée dans les mains d'infâmes qui, se voyant déçus de leurs cupides espérances, n'hésiteraient pas, ayant déjà tenté d'assassiner le père, à tuer la fille, et à cette pensée accablante il se soumettait sans conditions.

— Que voulez-vous pour le rachat de mon enfant ? demanda-t-il.

— Les douze cent mille francs qui se trouvaient dans le coffre du château des Petites-Loges et qui ont été enlevés par vous.

Robert-Bey n'eut pas une seconde d'hésitation.

— Soit ! dit-il.

Il tira de sa poche un carnet de chèques, en déchira le premier feuillet, y traça quelques lignes, signa, et le présentant à Cécile, lui dit :

— Où est ma fille ?

— Rue Bertholet, dans la maison qu'occupait Max Rewel.

Robert-Bey était déjà en bas.

Mais Cécile avait-elle dit la vérité ? Etait-il exact que ses complices se fussent emparés de Charlotte ?

La réflexion était un peu tardive.

Quoi qu'il en fût, comme il ne s'éloignait pas beaucoup du chemin le plus direct en se rendant d'abord chez Constance, il ordonna à son cocher de le conduire à la rue des Quatre-Fils.

— Prenez par les voies les plus désertes, lui dit-il, et brûlez le pavé !

Le cocher ramena ses guides, et partit de ce trot allongé qui, avec de bons chevaux, est l'allure la plus rapide dans les rues de Paris.

Reproduction interdite pour tous les journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

un détachement de cavalerie indigène partira aujourd'hui de Boulac-Dacrour pour Assouan.

—

Plusieurs officiers de la marine anglaise et des matelots ont traversé hier le Caire, venant d'Alexandrie et se rendant à Assiout.

—

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, à 5 h. du soir, à Gamalieh, près de Bab-el-Nasr Le feu a été promptement éteint ; les dégâts sont insignifiants.

CORRESPONDANCE

Ismaïlia 27 mai 1884.

M. Camille Barrère, ministre plénipotentiaire, chargé de l'Agence et Consulat général au Caire, est arrivé hier à 4 h. 1|2 à Ismaïlia avec sa famille. M. de Rouville, agent supérieure de la Compagnie du Canal de Suez, accompagnait M. Barrère.

S. E. le vice-gouverneur de notre ville, toute la colonie française et une foule nombreuse étaient à la gare pour saluer à son passage notre très estimé Ministre.

Madame Poilpré, qui s'était rendue à la gare pour saluer madame Barrère, a été reçue avec la plus grande affabilité.

Après les saluts et présentations d'usage, madame Barrère est montée avec ses enfants dans la voiture de madame Poilpré ; M. Camille Barrère et M. de Rouville dans celle de M. de Lesseps, et les voyageurs se sont rendus à la résidence administrative de la Compagnie, où des appartements leur avaient été préparés.

A 7 h. 1|2, dîner à la villa des Eaux chez M. et Mme Poilpré. Assistaient à ce dîner : M. Barrère, Mme Barrère et sa sœur, M. de Rouville, M. Rumeau, chef du transit et de la navigation par intérim ; Mme Labosse, la femme du Vice-Consul de notre ville, et sa fille.

La réception a été très cordiale, on s'est séparé à dix heures et demie.

Ce matin, à neuf heures, M. le Ministre et sa famille se sont embarqués sur un canot mis à leur disposition par la Compagnie de Suez, se rendant du côté des lacs Amers au-devant du bateau des Messageries maritimes, qui doit les conduire en France.

Une affluence considérable de personnes, parmi lesquelles tout le personnel de la Compagnie, assistait à l'appontement du lac Timsah, au départ de M. Barrère.

VARIÉTÉ

LES ANGLAIS EN ÉGYPTE EN 1807

(Suite)

Rassuré par ces nouvelles et par l'annonce de la prochaine arrivée de Méhémet-Ali, le kiaya-bey (lieutenant du vice roi au Caire), vivement talonné par le consul Drovetti, se décida à diriger, les 25 et 27 mars, sur Rosette, deux corps de troupes, dont l'un était commandé par Hasan-Pacha. Cela se faisait un peu lentement par exemple à l'orientale, et ces troupes ne purent participer à la première affaire de Rosette.

Le général Fraser disposait tout pour que la seconde attaque fût faite dans des conditions qui permissent d'en espérer le succès. Il ne dépendait pas de lui, toutefois, de remédier au plus grave inconvénient de la situation, et c'était le faible effectif du corps expéditionnaire ; aussi, après les pertes subies le 30 mars et devant la nécessité de garder solidement Alexandrie et Aboukir, il ne put mettre en mouvement qu'une force de 2,700 hommes environ.

Cette petite division, placée sous les ordres du brigadier-général Stewart, se composait d'un bataillon d'infanterie légère, du 1er bataillon du 35e d'infanterie anglaise, du 2e bataillon du 78e régiment écossais, de la légion allemande de Rohl et d'un détachement de soldats de marine. On y avait adjoint deux pelotons du 20e dragons légers et un détachement de l'artillerie royale de six canons et deux obusiers. Ces troupes, parties des hauteurs à l'est d'Alexandrie le 3 avril, suivirent la route qui passe entre la mer et le lac d'Edko, sous la protection des canons de l'escadre, et arrivèrent le 4 à Edko. Le 6, le colonel Mac-Lead, avec ses Ecossais formant l'avant-garde, fut chargé d'enlever le village d'El-Hamad, situé à sept kilomètres au-dessus de Rosette, et dont l'occupation par les Albanais menaçait les communications et la ligne de retraite du corps anglais sur Edko et Alexandrie.

Cette opération réussit sans coup férir et la légion de Rohl occupa cette position importante. Le reste de la division Stewart continua sa marche sur Rosette, gravit les hauteurs d'Abou-Mandour et établit, le 8, sa ligne de circonvallation du Nil à la route d'Alexandrie. Le général anglais avait trop peu de monde pour investir complètement Rosette. Il installa son artillerie sur les collines de sable qui la dominent au sud et commença à la canonner.

(A suivre).

CONSULAT I. e R. d'AUTRICHE-HONGRIE

—

EDITTO

—

L'I. e R. Tribunale consolare di Cairo invita coloro che in qualità di creditori, hanno qualche pretese da far valere contro l'eredità del suddito austro-ungarico Alessandro Matyuga, capitano nell'esercito egiziano, morto il 4 novembre 1883 à Kashgeh nel Sudan, à comparire il 28 giugno p. v. alle ore 10 a. m. innanzi à questo Tribunale consolare per insinuare e comprovare le loro pretese, oppure a presentare entro il detto termine la loro domanda in iscritto, poiché in caso contrario, qualora l'eredità venisse esaurita col pagamento dei crediti insinuati, non avrebbero, contro la medesima, alcun altro diritto che quello che loro competesse per pegno.

Cairo, li 25 maggio.

L'I. e R. Console,

NEUMANN.

Annonces Judiciaires.

TRIBUNAL MIXTE
de
PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

—

ETUDE DE Me JULES ROSÉ, Avocat.

—

VENTE

Par suite d'inscription hypothécaire

—

Il sera procédé le vingt-six juin prochain, correspondant au deux Ramadan 1301, à 9 heures du matin, à la Chambre des Criées du Tribunal de première instance du Caire, à la vente en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles suivants :

Vingt-deux feddans et demi kirat et un habbé des terrains kharadjis sis au village de Negoum Markaz El Ibrahimieh (Charkieh), divisés en deux parcelles :

1° Quatorze feddans et deux kirats et un habbé à hod El Sanh et El Roukin et El Hassali, bornés au sud par les terrains de Mohamed Amer, à l'est par le canal Bahr Machetoul, au nord par Ibrahim Mohamed et à l'ouest par un chemin séparé par les terrains du village El Ghemezeh ;

2° Sept feddans et deux tiers et un quart et demi kirat à hod El Sahel, limités au sud par les terrains de Hassan Aly, à l'est par la digue du canal Bahr Machetoul, au nord par les terrains d'Ibrahim Mohamed El Garbaoui Mohamed, et à l'ouest par ceux d'El Hegazi Aly.

Cette vente est poursuivie à la requête des sieurs Nicolas Stacos et Cie, négociants hellènes, demeurant à El Hagarsa (Charkieh), lesquels font élection de domicile au Caire, en l'étude de Me Jules Rosé, avocat ;

Au préjudice du sieur Lagin Zayed, propriétaire agriculteur, sujet local, demeurant à Negoum (Charkieh) ;

En vertu :

1. D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance du Caire, siégeant en matière civile le 12 février 1883 ;

2. D'un commandement en date du 19 mars 1884, de l'huissier Curiel, contenant désignation des biens ci-dessus et transcrit au greffe des hypothèques du Tribunal de première instance du Caire le 26 mars, même année, n. 3284 ;

3. D'un bordereau d'inscription pris au greffe du même Tribunal le 6 avril 1883, n. 4851.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de P. T. 30.000,

Pour les autres conditions de la vente, voir le cahier des charges déposé au greffe des adjudications du Tribunal de première instance du Caire.

Le Caire, le 20 mai 1884.

L'Avocat du poursuivant,
JULES ROSÉ, avocat.

TRIBUNAL MIXTE
DE
PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

—

Etude de Me L.-A. DEROCHE, Avocat

—

VENTE FORCÉE

d'Immeubles hypothéqués.

—

AVIS

—

Le vingt-quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, correspondant au trente ramadan mil trois cent un, à huit heures du matin, il sera procédé à l'audience des criées du tribunal mixte de première instance du Caire, au Palais de Justice de cette ville, à la vente aux enchères publiques, pour être adjugés, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles suivants :

Lot unique

Deux cent vingt-neuf feddans de terrains cultivés, sis au village de Bekka (Moudirieh de Ghizeh), limités : au nord, par les terrains d'Ahmed Mahmoud ; au sud, par la digue d'Attouab qui sert de limites aux terrains de ce village ; à l'est, par les terrains de Gheziret Attouab, et ceux d'Ahmed Mahmoud ; à l'ouest, par les terres des habitants du village El Bekka, traversés par la digue du chemin de fer.

La vente des dits terrains est poursuivie à la requête de M. Caralambo Paraskeviadis, sujet hellène, propriétaire, demeurant au Caire, où il fait élection de domicile en l'étude de Me L. A. Déroche, avocat.

Au préjudice du sieur Mahmoud Samy, ex-président du Conseil des Ministres du Gouvernement égyptien, sujet local, demeurant à Colombo (Ceylan).

En vertu :

1° D'un jugement de condamnations rendu par le tribunal mixte de première instance du Caire, siégeant en matière de Commerce le 10 novembre 1883, — signifié suivant exploit de l'huissier A. Appi le 27 décembre de la même année.

2° D'un bordereau d'hypothèque judiciaire inscrit au greffe du tribunal mixte du Caire le 7 avril 1884, sous le N° 3616.

3° D'un commandement de l'huissier L. Gourjon signifié le 28 avril 1884, tendant à vente forcée des immeubles ci-dessus décrits et détaillés, transcrit au greffe des hypothèques du tribunal mixte du Caire le 2 mai 1884, sous le N° 4345.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée par Monsieur le juge délégué aux adjudications à la somme de P. T. 572.500 (cinq cent soixante-douze mille cinq-cents piastres au tarif).

Pour les autres clauses et conditions, voir le Cahier des charges déposé au greffe des adjudications du tribunal mixte du Caire.

Pour le créancier poursuivant,

L. A. DÉROCHE.

En un quart d'heure, il franchit la distance relativement considérable qui sépare le boulevard Malesherbes de la rue des Quatre-Fils.

Arrivé là, Robert-Bey sauta à terre et se précipita dans la maison.

Une grande surprise l'y attendait.

XIII

Que s'était-il donc passé chez Constance?

C'est ce que nous allons apprendre.

Comme la veille, un peu avant quatre heures, Constance sortit et se fit conduire en voiture chez M. Bresson.

A la porte du notaire, elle trouva Dominique qui s'était empressé, après sa sortie du Palais de Justice, de se rendre à la rue de Choiseul, ainsi que le lui avait prescrit Robert-Bey.

On devine la surprise, la joie de Constance à cette rencontre de l'ancien cocher, dont l'existence, mise en doute jusque-là, allait enfin éclairer la justice sur le sombre drame du bois des Petites-Loges.

Tous les deux entrèrent chez M. Bresson, où Dominique, pour satisfaire la légitime curiosité du notaire et de Constance, fit une nouvelle narration des faits déjà connus du lecteur ; il leur dit aussi comment, le matin même, Robert-Bey avait découvert sa retraite, et sa comparution devant le juge instructeur.

La conversation fut longue, comme on pense, et les instants s'écoulèrent sans qu'on s'aperçût trop que le temps marchait et que Robert-Bey n'arrivait pas.

Vers quatre heures et demie, un coupé de location, ressemblant aux anciennes voitures de remise, attelé d'un vigoureux cheval et conduit par un de ces cochers maraudeurs comme on en voit surgir les dimanches d'été dans les rues de Paris, s'arrêta rue des Quatre-Fils, en face de la maison habitée par Constance et sa fille.

De ce coupé descendit un jeune homme, vêtu sans recherche et de cette simplicité un peu besoigneuse qui caractérise le professeur au cachet et l'employé ; il était blond de cheveux, frais rasé, et ne portait aucune barbe. C'était Frédéric, qu'une perruque blonde, l'ablation de la moustache et de la barbiche rendaient complétement méconnaissable. On devine que le cocher devait être Max Rewel, habilement grimé.

Le concierge de la maison avait des ordres précis et formels. En l'absence de madame Robert, — Constance n'avait pas d'autre nom pour lui, — aucun étranger ne devait être admis chez elle.

Cependant, lorsque Frédéric lui déclara qu'il venait de la part de M. Bresson, dont il exhiba la carte, et chez lequel se trouvait à l'heure présente madame Constance Robert, l'ayant chargé d'une importante communication pour mademoiselle Charlotte, le concierge resta tout hésitant. Était-ce bien l'occasion d'appliquer l'ordre qu'il avait reçu de madame Robert ?...

Frédéric s'aperçut de cette hésitation, et, pour la faire disparaître complétement, s'empressa d'ajouter :

— Je suis un des clercs de M. Bresson, et je sais qu'en l'absence de madame Robert, personne n'est admis auprès de mademoiselle Charlotte. Si vous croyez devoir respecter cette consigne, montez cette carte à sa fille ; ajoutez que je suis chargé de la conduire chez mon patron, où la plus grande des joies lui est réservée.

— Ah ! fit le concierge avec un accent curieux et presque interrogatif.

— Mon Dieu, oui, continua Frédéric du ton le plus simple, un fait surprenant et qui tient du miracle...

Robert-Bey est vivant et attend mademoiselle Charlotte chez M. Bresson.

C'était, en effet, quelque chose de miraculeux pour le concierge.

— Est-ce possible ! dit-il.

— Cela est !... J'ai vu et parlé moi-même à Robert-Bey. Montez vite prévenir mademoiselle Charlotte et dites-lui que je l'attends. N'annoncez la grande nouvelle que si cela est nécessaire, et avec des précautions... la joie, comme toutes les émotions vives, peut avoir ses dangers.

Le concierge n'écoutait plus le prétendu clerc ; il courait affolé à travers les escaliers.

Ce fut la domestique qui vint ouvrir.

Le concierge était si ému qu'il se précipita dans l'appartement en criant :

— Mademoiselle !... mademoiselle !...

Charlotte se montra aussitôt.

— Qu'avez-vous, monsieur Goirand ? lui demande-t-elle.

— Ah ! si vous saviez !... dit le concierge essoufflé. Quelle nouvelle, mon Dieu !

— Quoi ?... Qu'est-ce qu'il y a ?

— Un monsieur... un jeune homme de l'étude de Me Bresson... voici sa carte... vous attend en bas avec une voiture ; il vient vous chercher de la part de son patron et de madame votre mère...

— Il est arrivé un accident à ma mère ? demanda Charlotte prise de peur.

— Non, non, mademoiselle !... tout le contraire !... Mais je ne sais comment vous l'apprendre... ce monsieur m'a recommandé les ménagements, parce que, m'a-t-il dit, la surprise... la joie... la... le... enfin, mademoiselle...

— Eh bien ?

(A Suivre).

ARMAND LAPOINTE.

العقارات المذكوره ملك لاشين السيد
ويصير مبيعهم بناء على طلب الخواجه
فقولا استاكوس بمبلغ

ص

٣٠٠٠٠

وأما عن باقى شروط البيع فهى بدفتر الشروط
الموضوعه بقلم مرادات المحكمه المذكوره
تحريرا بمصر فى ٢٣ مايو سنة ١٨٨٤
بالتوكيل عن
المزايد الافوكاتو
جول روزيه
بمصر

محكمة مصر الابتدائيه المختلطه

اعلان

محرر من مكتب الافوكاتو ديروش

عن مبيع عقارات مرهونه

يكون معلوم انه فى ٢٤ يوليو سنة ١٨٨٤
الموافق غاية رمضان سنة ١٣٠١ الساعه
٨ افرنكى صباحا بجلسة منادات محكمة
مصر الابتدائيه المختلطه بسراى الحقانيه
سيصير اشهار مبيع العقارات الآتى بيانها
بالمراد العمومى لمن يرسى عليه آخر عطا وهى
حصه واحده أى مائتين وتسعة عشرون
فدان أطيان منزرعة كائنه بناحية الرقه
مديرية الجيزه الحد البحرى أطيان أحمد محمود
والحد القبلى جسر اطواب والحد الشرقى
أطيان جنزبره أطواب وأطيان أحمد محمود
والحد الغربى اطيان أهالى الرقه المماربها
جسر السكه الحديد

وهذا البيع جارى بناء على طلب الخواجه
كرالامبو براسيكفيا ديس صاحب أملاك
من رعايا دولة اليونان المقيم بمصر ومنتخب له
محلا بمكتب الافوكاتو ديروش ضد محمود
سامى رئيس مجلس النظار سابقا قاطن
بكولومبو (سيلان) بموجب أوراق اخلاصه
صادره من محكمة مصر الابتدائيه المختلطه
بتاريخ ١٠ نوفمبر سنة ١٨٨٣ وصار
اعلانها فى ٢٧ دسمبر سنة ١٨٨٣ بمعرفة
المحضر أوبى ثانيا بموجب قايمه رهنيه
قضائيه مسجله بقلم كتاب المحكمه المختلطه
بتاريخ ٧ ابريل سنة ٨٤ نمرة ٣٦١٦
ثالثا بموجب انذار عن مبيع العقارات
الموضحه أعلاه جرى اعلانه بمعرفة المحضر
جورجون بتاريخ ٢٨ ابريل سنة ٨٤
ومسجل بقلم رهونات المحكمة المذكوره
فى ٢ مايو سنة ١٨٨٤ نمرة ٤٣٤٥
وافتتاح ذلك المراد يكون بمبلغ وقدره

ص

٥٧٢٥٠٠ خمسماية اثنين وسبعين
ألف وخمسماية قرش صاغ ديوانى حسب
تقدير حضرة قاضى المزايدات
فكل من يرغب الاستفهام عن باقى شروط
البيع فليطلع على قايمة المراد التى صار
ايداعها بقلم مبايعات المحكمة المشنى عنها
عن المدين الطالب البيع
الافوكاتو ديروش

محكمة مصر الابتدائيه

من مكتب الافوكاتو جول روزيه بمصر

اعلان

عن مبيع عقارات مرهونه

انه فى يوم ستة وعشرين يونيو سنة ١٨٨٤
الموافق اثنين رمضان سنة ١٣٠١ الساعة
تسعة افرنكى صباحا سيصير اشهار المزاد
بجلسة مزادات المحكمة المذكوره لمن يرسى
عليه العطا فى العقارات الآتى بيانها وهى
اثنين وعشرين فدان ونصف قيراط وحبه
أطيان خراجى كائنه بناحية نجوم مركز
الابراهيميه شرقيه قطعتين
أولا أربعة عشر فدان وقيراطين وحبه
بحوض سنط المركز والحصالى
ثانيا سبعة فدادين وثلثاى وربع بحوض
الساحل

INDUSTRIE ÉGYPTIENNE

FABRIQUE DE CARRELAGES EN CIMENTS

Comprimés et Agglomérés

AU MOYEN DE LA PRESSE HYDRAULIQUE

faisant une force de pression de **40,000** kilo.

GERMAIN LAURENTI

FABRICANT

Rue de la Mosquée de l'Attarina, près le Magasin de la Maison CAMOIN.

ALEXANDRIE

UN MEUNIER très capable, demande emploi. Sait réparer les meules et offre meilleures références.

Adresser lettres à la poste aux initiales G. A. 27.

COGNACS & FINES CHAMPAGNES

de Gabriel Cruon fils et Cie

COGNAC

Dépôt pour la vente en gros :

Chez Fratelli BASSANO

A ALEXANDRIE ET AU CAIRE

AGENT GÉNÉRAL POUR EGYPTE

On trouve en stock des cognacs de 1875 1870, 1865, 1860, 1854, 1838, 1830, 1805. 14.

ADMINISTRATION

DES

PAQUEBOTS - POSTE KHÉDIVIE

Service accéléré entre Alexandrie et Constantinople

Voie de Pirée et Smyrne

en 4 jours 1/2.

Ligne directe entre Alexandrie et Athènes

DEUX JOURS

Départ d'Alexandrie pour Constantinople, chaque Mercredi, à dix heures du matin, avec escale au Pirée, à Smyrne, à Mételin et aux Dardanelles. La nourriture est comprise dans le prix de passage de première et de deuxième classe. Une réduction de 15 0/0 est accordée pour les billets d'aller et retour de famille de trois personnes au moins ; pour les billets simples, aller et retour, la remise est de 10 0/0.

Service de Table de premier ordre

Les paquebots employés pour cette ligne possèdent des aménagements et tout le confort désirables pour Messieurs les passagers. Un docteur et une femme de chambre sont attachés au service de chaque paquebot.

S'adresser pour passages, groups et marchandises, à l'Agence située à la Marine.

Les Paquebots-poste Khédivié, dans la mer Rouge, quittent Suez chaque Vendredi, à 10 heures du matin, après l'arrivée de la Malle de Brindisi, pour Djedda et Souakim, et le Vendredi de chaque quinze jours pour Massawa, Hodeida, Aden, Tadjura, Zeila et Berbera.

N. B. — Les provenances de l'Egypte sont admises en libre pratique dans tous les ports grecs et ottomans.

LA

JURISPRUDENCE

Seul organe judiciaire en Egypte

Désigné pour la publication des annonces de tous les Tribunaux mixtes, paraît au Caire à Alexandrie et à Mansourah tous les quatre jours. Un an **26 fr.** Bureaux au Caire, rue de l'Ancien Tribunal, Imprimerie Franco-Egyptienne .— A Alexandrie, rue des Sœurs.

MM. Lormant e. A. Mortini, fermiers des annonces.

VIENT DE PARAITRE

A la librairie française P. ORILLAT éditeur.

Une carte de l'Egypte et du Soudan en français.

Une carte de l'Egypte et du Soudan en arabe. Ces cartes mesurant 0,75 sur 55 sont de cinq couleurs et dressées d'après les découvertes les plus récentes.

PRIX : 5 francs.

Le portrait du Mahdi est offert gratuitement aux personnes qui feront l'acquisition d'une carte ; Prix du Mahdi séparément, 3 p. t.

St ALBAN (Loire)

Renommé par ses eaux minérales et gazeuses.

Grand Hôtel St-Louis et Casino tenu par PERRAUD.

Carreaux Céramiques

DE

BOCH Frères, *Maubeuge*

Pour demandes et renseignements s'adresser à

E. J. FLEURENT

N. 34 au Téléphone.

Seul Agent pour l'Egypte

Dépot à Alexandrie

F. LABBE agent A PORT-SAID

146

EAUX MINERALES

DE ROHITSCH (Styrie)

Excellente boisson de table favorisant la **digestion**, s'emploit aussi avec **grand succès** contre les **hémorroides, constipations etc.**

Fr. 17 la caisse de 25 bouteilles **au dépôt d'Alexandrie.**

Fr. 17 1/2 la caisse de 25 bouteilles **au dépôt au Caire.**

Seul dépositaire pour l'Egypte :

GUSTAVE MEZ rue Neuve. Caire.

Egalement en dépôt spécialité :

Litthauer Bitter 24 fr. la caisse de 12 bouteilles. *Bière* LION, de Bavière, fr. 50 la caisse de 48 bouteilles.

Grand assortiment de *Liqueurs* premières qualités.

S'adresser à Alexandrie à **M. Marco Levy Carasso.** 260

JEAN MALEK

Maison Fondée en 1866.

FACTEUR, ACCORDEUR de PIANOS

ÉCHANGE et REPARATIONS

VENTE, ACHAT ET LOCATION

DE PIANOS

Esbékieh, route N° 56 — Caire.

D. 250

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

N. 39 au Téléphone

SOCIÉTÉ ANONYME

Au Capital de francs 80,000,000

Siège Social au Caire.

Prêts hypothécaires à long terme, remboursables par annuités calculées de manière à amortir la Dette en 10 ans au moins, 50 ans au plus.

Prêts hypothécaires à court terme, remboursables avec ou sans amortissement.

Ouvertures de Crédit sur hypothèque.

Prêts sur nantissement.

Dépôts de fonds en compte-courant

Dépôts de valeurs sans frais.

A. ALBERTINI

ALEXANDRIE ET LE CAIRE

Seul représentant en Egypte de la BIERE DE STEINFELD

Depôt Général. — Vente en fûts et en bouteilles.

Bière de Bavière **Lowenbrau** en bouteilles. **Vins** de France, d'Italie, dé Hongrie et du Rhin. **Liqueurs** assorties et spécialité de **Bitter Suisse** de la maison **A. F. Dennler**

Eaux minérales de St-Galmier, Rakoczy et Rohitsch.

Service complet pour cafés et brasseries. Verreries assorties, Brosses, Pompes et robinets à bière — Vente en gros. *Franco* à domicile.

Succursale de la *Fabrique Royale* de cigares de Messieurs **Van der Jagt et François Utrecht** (Hollande).

Esbékieh-Route n.1, presque vis-à-vis l'Hôtel Royal. 259

PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE

Em. GENEVOIX & Cie

SUCCESSEURS DE MÉNIER ET DORVAULT ET COMPAGNIE

Société en commandite par actions au Capital de

10.000.000 DE FRANCS

7, — Rue de Jouy 7 — PARIS

USINE FT ENTREPOT A SAINT DENIS

Seul représentant pour l'Egypte

ALEXANDRIE **D. ELEFTHÉRION** LE CAIRE

89, Rue Sésostris. *Au Mouski.*

61

RÁKÓCZY

HUIT MÉDAILLES

Eau purgative de Bude *(Hongrie)* analysée par l'académie d'Etat de Budapest par les professeurs Dr Zeissel de Vienne, Stolzel à Munich, Hardy à Paris, Tichborn à Londres ; recommandée par les plus célèbres médecins à cause de l'abondance de Lithion qu'elle contient et qui est indiquée contre les maux d'estomac et de la vessie. En vente, dans toutes les pharmacies et les dépôts d'eaux minérales.

Représentant général et dépôt pour l'Egypte Alexandrie et au Caire, chez B. Fischer et Cie

Propriétaires de la source : Messieurs LOSER, frères Budapest. 22

AVIS

M. le Dr oculiste **N. Apergis**, informe sa clientèle qu'il a établi son cabinet au Caire, dans la maison occupée précédemment près le télégraphe Anglais **sur l'Esbékieh** au 2me étage, et dans les anciens appartement du Dr oculiste Panopulo.

Les heures de consultations sont les suivantes : le matin de 8 heures à 11 ; le soir de 3 à 5 heures.

A. M. MORTINI à Alexandrie. — Représentant du *Bosphore Egyptien*.

A LOUER à partir du 15 juin prochain un logement composé de 10 pièces 2me étage, situé sur le Square de l'Esbékieh.

S'adresser pour renseignements dans les bureaux du *Bosphore Egyptien*.

ANTONIO VERONESI

Maison fondée en 1853

Dépôt d'horlogerie, bijouterie et joaillerie

Avec atelier annexé pour réparations de montres et tout travail d'orfèvrerie et joaillerie.

Mouski, au commencement de la rue neuve.

MAISON FONDÉE EN 1865

G. Süssmann.

FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES

DE LA

FAMILLE KHÉDIVIALE

LE CAIRE — RUE MOUSKY

Lunettes et Pince-nez, Or, Argent Nickel, Ecaille et buffle, Verres, Etuis, Jumelles, Longues-vues, Microscopes, Loupes, Niveaux, Boussoles, Baromètres, Thermomètres, Aréomètres, Hygromètres, Instruments de précision d'Electricité de Mathématiques, de Physique d'Arpentage et de Nivellement.

Réparations dans les 24 heures.

On se charge de l'expédition par poste de toute commande.

PENSION BOURGEOISE

ET

CHAMBRES MEUBLÉES

Belle position. — Prix modérés.

S'adresser au bureau dn journal.

BRASSERIE A.-BOHR

AU CAIRE

BIÈRE DE BAVIÈRE

EAUX MINÉRALES NATURELLES

Garanties fraîches par certificats d'origine légalisés

V. HUBIDOS DARGON ET Cie

Vichy, Orezza, Pougues, Contrexeville et 36 autres sources. — **St-Galmier, Badoit la Reine** des eaux de table. — **Glacières de familles, filtres** et **rafraîchissoirs, Cognacs surfins.** — **Coca** du Pérou, **Vins fins** d'Espagne. — Spécialité d'**huile de colza épurée.** — **Pétrole rectifié** — **Stores** toutes largeurs, montures sur mesure. — **Ballons** et **lanternes** vénitiennes, **Verres** de couleur pour **illuminations.** — **Feux d'artifice.** — Appareils d'éclairage en tous genres.

Orfévrerie et couverts de table, titre supérieur. — Porte-Bouteilles en fer. — Bouche-bouteilles.

Dépôts de meubles arabesques de la maison **Philip Venisto** et comp. du Caire.

BOULANGERIE KHÉDIVIALE

ALEXANDRE ECONOMO

FOURNISSEUR DE LA FAMILLE KHÉDIVIALE

Tous les jours,

Pains Français, Allemand, Anglais et Grec.

PAIN AU LAIT

ET

BISCUITS POUR CAFÉ ET THÉ

côté de M. Parvis, à l'arbre, entrée par la rue du Mouski. D. 207.

Le Caire, Imp. Franco-Egyptienne.